

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

NYER, le 20 avril 2018

ARRONDISSEMENT
DE PRADES

MAIRIE DE NYER

Place la mairie
66360 NYER
Tél. 04.68.97.00.90
Fax : 04.68.97.11.49
mairie.de.nyer@wanadoo.fr

Monsieur le Président du
Comité Technique Paritaire
Centre de Gestion
6 rue de l'Ange
BP 901
66020 PERPIGNAN CEDEX



Objet : suppression poste adjoint technique principal 1^{ère} classe

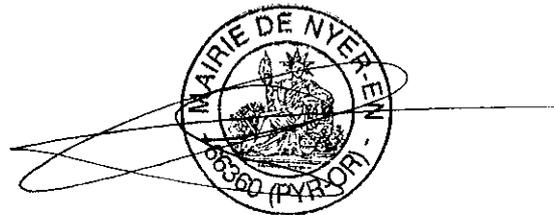
Monsieur le Président,

Monsieur Daniel FABREGAT adjoint technique principal 1^{ère} classe a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} avril 2018. Le conseil municipal par délibération du 26 janvier 2018 dont vous trouverez ci-joint l'extrait au présent courrier, a décidé de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} en raison du départ à la retraite.

Dans l'attente de votre avis,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire
André ARGILES



MAIRIE DE NYER 66360
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Tél. : 04.68.97.00.90



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

07/2018

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 08

Ont participé au vote : 08

Date de convocation : 18/01/2018

Date d'affichage : 18/01/2018

Objet : suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

L'an deux mille dix-huit et le VENDREDI VINGT SIX JANVIER à 17h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARGILES André (maire).

PRESENTS : MRS ARGILES Denis, FILLOLS Christian, NEGRE André, PRATS Guy, HUSSON Guillaume, MMES TORRENT Michèle, MARAIS Nicole.

ABSENTS : MME FABREGAT Monique, MR FARRUGIA Philippe

SECRETAIRE : MR FILLOLS Christian a été nommé secrétaire de séance.

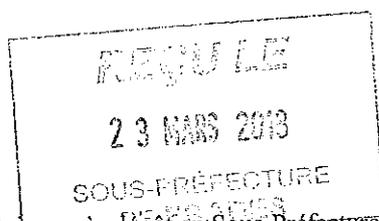
Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le départ à la retraite de l'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, MR Daniel FABREGAT, au 1^{er} avril 2018.

A cet effet, il propose de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

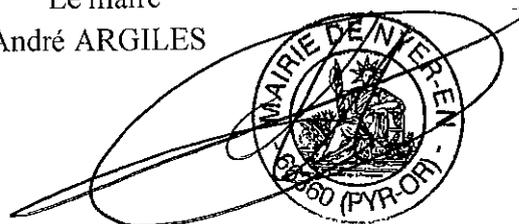
- DECIDE de supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe au 1^{er} avril 2018 suite au départ à la retraite de Mr Daniel FABREGAT.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents et à saisir le Comité Technique Paritaire.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.



Pour extrait conforme

Le maire
André ARGILES



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le
Affichage le 23 mars 2018

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Cette délibération peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux, cette Démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

ARRETE
DE MISE A LA RETRAITE
AVEC DROIT A PENSION CNRACL
DE MR FABREGAT Daniel

GRADE : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la commune de NYER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 et 20 janvier 2014 portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la lettre en date du 30 septembre 2017 par laquelle Mr FABREGAT Daniel sollicite son admission à la retraite à compter du 1^{er} avril 2018.

Et,

Considérant que Mr FABREGAT Daniel a atteint l'âge maximum au-delà duquel l'intéressé ne peut être maintenu en fonctions,

Considérant que Mr FABREGAT Daniel est affilié à la CNRACL sous le numéro (156026619700121),

ARRETE

ARTICLE 1 : à compter du 1^{er} avril 2018, MR FABREGAT Daniel, né le 15/02/1956, est admis à faire valoir ses droits à la retraite sous réserve de l'avis conforme de la CNRACL.

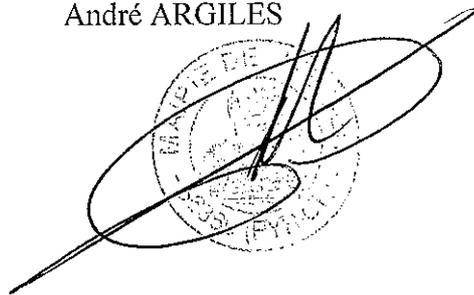
ARTICLE 2 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé.
- Ampliation adressée au :
- Président du Centre de Gestion
- Comptable de la collectivité.

Fait à Nyer, le 20 novembre 2017

Le maire

André ARGILES



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

- Signature de l'agent 04-12-2017

